

ACQUISITION DU FONDS PAR L'EXPLOITANT

Le dossier est constitué :

De l'imprimé P2 : en 2 exemplaires complétés et signés en original par le déclarant ou son mandataire.

Préciser l'activité et l'activité la plus importante.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ Justificatif de l'acquisition du fonds :
 - Copie de l'acte d'achat du fonds avec mention de l'enregistrement au SIE. (Si le bail commercial n'est pas énoncé dans l'acte, copie de ce bail au nom de l'entrepreneur individuel et signé des deux parties).
 - Copie du [journal d'annonces légales](#) dans lequel est parue la publicité s'y rapportant, ou attestation de parution avec la date de publication.
- ✓ Si la formalité est effectuée par un mandataire : [pouvoir](#) signé des deux parties.

Coût de la formalité

51,39 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble.

Redevance CFE : 70 € par chèque libellé à l'ordre de la CCI de Grenoble.

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME JOINT
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : grenoble.cci.fr

Des outils pour booster votre business : boutique.grenoble.cci.fr/